



Conseil économique et social

Distr. limitée
15 novembre 2001
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2001

10-14 septembre 2001

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation relative au programme de pays**

Sri Lanka

Additif

Résumé

Le présent additif à la note de pays présentée au Conseil de sécurité à sa première session ordinaire de 2001 contient la recommandation finale concernant le programme de pays qui sera soumise à l'approbation du Conseil.

Il contient une recommandation concernant le financement du programme de pays de Sri Lanka, dont le niveau annuel de planification est égal ou inférieur à un million de dollars. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver un montant de 3 905 000 dollars à prélever sur les ressources générales, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 10 millions de dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 2002 à 2006.

* E/ICEF/2001/12.

** La note de pays initiale ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération au titre du programme prévue. Les chiffres figurant dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes relatifs à la coopération au titre du programme non engagés à la fin de 2000. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 2001 pour les programmes à financer par prélèvement sur les ressources générales et sur les autres ressources (E/ICEF/2001/P/L.73).



Données de base^a

(Pour 1999, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (de moins de 18 ans, en millions)	6,2
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes) (2000)	19
TMI (pour 1 000 naissances vivantes) (2000)	17
Insuffisance pondérale (modérée et sévère, %) (2000)	33
Taux de mortalité maternelle (pour 1 000 naissances vivantes) (1996)	60
Alphabétisation (% , hommes/femmes) (2000)	94/89
Inscription dans les écoles primaires (% net, garçons/filles)/..
Enfants atteignant la cinquième année du cycle d'enseignement primaire (%) (1997) . . .	97
Accès à l'eau potable (%) (2000)	77
Vaccins courants du Programme de vaccination élargi financés par le Gouvernement (%)	100
PNB par habitant (en dollars É.-U.)	820
Enfants d'un an ayant reçu la série complète de vaccins contre :	
La tuberculose (%)	97
La diphtérie, la coqueluche et le tétanos (%)	99
La rougeole (%)	95
La poliomyélite (%)	99
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (%)

^a Ces données sont extraites de la publication « Progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour le développement social : statistiques mises à jour », qui complète le rapport du Secrétaire général intitulé : « Nous, les enfants : examen de fin de décennie de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants » (A/S-27/3); elles peuvent donc différer des données figurant dans le présent document.

La situation des enfants et des femmes

1. Les grandes caractéristiques de la situation des enfants et des femmes au Sri Lanka sont restées largement identiques à celles décrites dans la note de pays présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001 (E/ICEF/2001/P/L.40). En dépit des efforts qui sont faits pour que s'engagent des pourparlers de paix, le conflit, qui touche désormais toute une génération d'enfants, se poursuit, avec son cortège de répercussions cumulatives sur la situation économique, sociale et politique, qui se détériore.

2. Selon l'enquête démographique et sanitaire pour 2000, qui excluait les zones touchées par le conflit, la santé et la nutrition auraient tendance à s'améliorer depuis 1993. Le pourcentage des enfants de moins de 4 mois exclusivement nourris au sein est passé de 14 % à 79 %. Celui des enfants de 6 à 59 mois qui souffrent d'insuffisance pondérale est passé de 40 % en 1993 à 34 % mais il reste beaucoup trop élevé. La population est mal informée au sujet du VIH/sida, près d'une femme sur quatre n'ayant pas connaissance d'au moins une méthode de transmission du VIH. Selon une autre enquête récente, les troubles dus à la carence en iode toucheraient un enfant sur quatre et seuls 50 % des ménages consommeraient du sel

iodé. Il y a toujours un manque de données fiables et représentatives au niveau national sur le développement affectif, cognitif et psychosocial des enfants et sur la violence sexiste mais certaines données autorisent à penser qu'ils sont particulièrement préoccupants.

Coopération au titre du programme, 1997-2001

3. Le programme de pays précédent (E/ICEF/1996/P/L.33/Add.1) avait pour objectif d'aider le Gouvernement à appliquer son plan national d'action en faveur des enfants et à atteindre les objectifs du Sommet mondial pour les enfants, dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il a aidé le Sri Lanka à obtenir des résultats considérables dans le domaine de la survie et du développement de l'enfant et à progresser dans le domaine de la participation.

4. Le programme de santé visait essentiellement à faire baisser les taux de mortalité et de morbidité des nourrissons, des enfants et des mères. La couverture vaccinale des nourrissons dépasse les 90 %, y compris dans les zones touchées par le conflit, où des trêves ont été observées pour permettre les vaccinations. La prévalence de la poliomyélite reste nulle et celle du tétanos néonatal et de la rougeole est très faible. Les vérifications des taux de mortalité maternelle ont permis d'établir que les taux réels étaient plus élevés que les taux habituellement signalés. Le projet de prise en charge intégrée des maladies infantiles n'a pu être mis en oeuvre, le feu vert des pouvoirs publics n'ayant pas été obtenu à temps. Le programme de santé a promu une meilleure information sur le VIH/sida et l'adoption d'attitudes et de comportements positifs à l'égard des séropositifs et des sidéens afin de prévenir la propagation du VIH/sida chez les adolescents.

5. Le programme participatif visant à améliorer la nutrition a incité le Gouvernement à passer d'une politique sectorielle et didactique prévoyant l'octroi de subventions alimentaires à une approche multisectorielle, communautaire et participative mettant l'accent sur l'alimentation, la santé et les soins. Il a été élargi à 17 des 25 districts, aux districts touchés par le conflit et aux communautés de travailleurs de 25 plantations de thé. Une évaluation réalisée en 1999 a permis d'établir que d'importants progrès ont été accomplis pour ce qui est d'accroître le poids des nourrissons à la naissance et d'améliorer les comportements. Le programme a également permis de remédier aux déficiences en micronutriments en appuyant des enquêtes devant permettre l'élaboration de politiques nationales propres à faire reculer les déficiences en vitamine A et l'anémie ferriprive et à contrôler la commercialisation des substituts du lait maternel.

6. Le programme en matière d'éducation comportait deux projets. Celui concernant le développement du jeune enfant visait essentiellement à renforcer les capacités d'éducation à domicile en s'appuyant sur les services de vulgarisation des pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales. Une commission nationale du développement du jeune enfant a été créée et le Ministère de l'éducation a commencé à formuler des politiques en la matière. Le projet relatif à l'enseignement primaire, qui visait initialement à augmenter le pourcentage des élèves de cinquième année sachant lire et compter et ayant acquis des connaissances pratiques, a dû être modifié eu égard à la priorité que s'était fixée le Gouvernement de procéder à des réformes éducatives dans un district. Il est désormais axé sur

l'élaboration de programmes d'enseignement, de livres de classe, de manuels pour enseignants et de programmes de formation d'enseignants. Une méthode visant à créer un environnement favorable aux enfants a été mise au point dans les petites écoles défavorisées et une campagne a été lancée sur le thème « Tous les enfants à l'école » dans les zones pauvres où la scolarisation est faible et les taux d'absentéisme et d'abandon scolaire élevés.

7. Le programme relatif aux droits des femmes a renforcé les moyens d'action du Gouvernement pour ce qui est d'intégrer les problèmes sexospécifiques dans ses politiques, de sensibiliser l'opinion à ces problèmes et de lutter contre la violence sexiste. Les planificateurs, les magistrats, les groupes professionnels et la police ont été incités à s'occuper des questions de parité entre les sexes. Le programme a appuyé la constitution d'une base de données nationale sur les femmes en vue d'améliorer la prise des décisions et d'intégrer les questions relatives aux femmes dans le processus de planification. La vulnérabilité des femmes migrantes et de leur famille à la violence et aux mauvais traitements a été soulignée.

8. Le programme en faveur des enfants nécessitant une protection spéciale a visé essentiellement à soustraire les enfants aux travaux domestiques et aux sévices sexuels et donné lieu à des activités de mobilisation auprès des magistrats, de la police, des enseignants et des groupes professionnels et communautaires. L'une des grandes stratégies de lutte contre le travail des enfants a consisté à élargir l'accès à l'enseignement de base. L'Autorité nationale de protection de l'enfance a bénéficié d'un appui pour informer l'opinion au sujet des mauvais traitements infligés aux enfants et empêcher ces mauvais traitements, de même que les initiatives visant respectivement, d'une part, à faire passer à 14 ans l'âge à partir duquel on peut légalement faire effectuer des travaux domestiques par des enfants et, d'autre part, à amender les dispositions du code pénal relatives à la maltraitance des enfants. Les progrès ont été moindres en ce qui concerne le renforcement des services de réadaptation des victimes de mauvais traitements.

9. Le programme par zone relatif aux plantations a visé essentiellement à réduire les écarts entre les travailleurs des plantations et le reste de la population en ce qui concerne les services de base. La plupart des femmes travaillant, il a appuyé les crèches et les écoles maternelles, les activités participatives relatives à la nutrition, les services sanitaires de base (l'accent étant mis dans ce domaine sur les adolescentes), et les activités visant à soustraire les enfants au travail et les femmes à la violence et oeuvré en faveur d'une meilleure qualité de l'éducation. Les écarts ont continué de se réduire mais la durabilité des interventions dans un secteur privatisé ne laisse pas d'être très inquiétante.

10. Le programme de mobilisation, de planification, de suivi et d'évaluation a atteint son objectif, qui consistait à rassembler, analyser, diffuser et utiliser des données sur la situation des enfants et des femmes à des fins de mobilisation et de suivi. Une demande pour les données a été créée et des systèmes d'information ont été mis en place. Le programme a contribué à rassembler des données sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants.

11. Le programme relatif aux situations d'urgence a visé essentiellement à atténuer les incidences du conflit sur les enfants et les femmes et à permettre aux familles touchées de faire mieux face à leur situation. Des bénévoles ont été formés et du matériel a été fourni aux centres sanitaires et aux écoles. Des campagnes

d'information sur la violence sexiste, les mines antipersonnel et la réinsertion dans les communautés ont été organisées. Les sports, la musique et le théâtre ont reçu un appui en tant qu'activités susceptibles d'aider les enfants à surmonter leurs angoisses. Les enseignants ont bénéficié d'une formation destinée à développer leurs compétences en matière de règlement du conflit et leur esprit de tolérance. Le conflit s'étant intensifié, le programme a été renforcé et couvre désormais 11 districts à partir de cinq bureaux principaux. Ses activités ont été ralenties en raison des restrictions imposées en matière de sécurité, du manque de moyens de transport et de la faiblesse des moyens des partenaires locaux.

Enseignements tirés des programmes précédents

12. Les principaux enseignements tirés du cycle de programmes 1997-2001 ont été décrits dans la note de pays. Comme l'a montré l'examen à mi-parcours, les programmes étaient fragmentaires, géographiquement dispersés et insuffisamment complémentaires. Ceux qui étaient davantage participatifs et ont apporté un appui équilibré à différents niveaux de la mise en oeuvre ont été plus fructueux.

Coopération au titre du programme recommandée, 2002-2006

Prévisions de dépenses annuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Ressources générales						
Petite enfance	281,0	281,0	281,0	281,0	281,0	1 405,0
Années d'apprentissage	82,0	82,0	82,0	82,0	82,0	410,0
Adolescence	50,8	50,8	50,8	50,8	50,8	254,0
Protection des enfants et des femmes	125,0	125,0	125,0	125,0	125,0	625,0
Programmes fondés sur les droits, analyse des politiques, activités de mobilisation, communication et suivi et évaluation	140,6	140,6	140,6	140,6	140,6	703,0
Éléments intersectoriels	101,6	101,6	101,6	101,6	101,6	508,0
Total partiel	781,0	781,0	781,0	781,0	781,0	3 905,0
Autres ressources						
Enfants touchés par le conflit armé ^a	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0
Petite enfance	360,0	540,0	720,0	1 080,0	900,0	3 600,0
Années d'apprentissage	100,0	200,0	300,0	440,0	350,0	1 390,0
Adolescence	150,0	200,0	160,0	200,0	200,0	910,0
Protection des enfants et des femmes	180,0	270,0	360,0	540,0	450,0	1 800,0

	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Programmes fondés sur les droits, analyse des politiques, activités de mobilisation, communication et suivi et évaluation	55,0	82,0	110,0	165,0	138,0	550,0
Éléments intersectoriels	25,0	38,0	50,0	75,0	62,0	250,0
Total partiel	1 170,0	1 630,0	2 000,0	2 800,0	2 400,0	10 000,0
Total général	1 951,0	2 411,0	2 781,0	3 581,0	3 181,0	13 905,0

^a De plus, ce programme sera financé par des appels qui devraient permettre de collecter 13 millions de dollars compte tenu de l'expérience acquise lors du programme de coopération précédent.

Processus d'élaboration du programme de pays

13. Le Département des ressources extérieures du Ministère des finances et de la planification a coordonné l'ensemble de ce processus, aux différentes étapes duquel des organismes publics, des organismes des Nations Unies, des organismes donateurs, des organisations de la société civile et des enfants ont été associés dans le cadre de groupes de travail qui étaient chargés d'analyser la situation et de mettre au point une stratégie et un plan général des opérations.

Buts et objectifs du programme de pays

14. Le but du programme de pays est d'appuyer la réalisation progressive des droits des enfants et des femmes en créant un environnement social et matériel favorable à cette fin. Ses objectifs consistent à : a) promouvoir la défense des droits des enfants et des femmes touchés par le conflit armé ou se trouvant dans une situation particulièrement difficile; b) favoriser la croissance et le développement des jeunes enfants; c) améliorer le taux d'assiduité scolaire et les acquis scolaires chez les enfants d'âge moyen; d) accroître les compétences des adolescents, leur capacité de se prendre en charge et leur participation; et e) promouvoir des politiques et des comportements favorables aux enfants à tous les niveaux.

Liens avec les priorités nationales et internationales

15. Le cadre stratégique du programme de pays s'appuie sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, les principes de l'universalité, de la participation, de responsabilité et de l'indivisibilité, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

16. Le bilan commun de pays a servi de référence pour l'analyse de la situation des enfants et des femmes, le nouveau programme devant contribuer directement à la réalisation des objectifs définis au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, à savoir l'atténuation des conséquences des conflits, la réduction de la pauvreté et le renforcement de la gouvernance. Le programme devrait permettre

de fournir une aide humanitaire et une protection aux enfants et aux femmes, d'atténuer la pauvreté en renforçant l'accès aux services de base et la qualité de ces services, l'accent étant mis sur les plus défavorisés, et de renforcer la gouvernance en favorisant la démarche participative et en renforçant les capacités de gestion à tous les niveaux.

17. Le programme traite des « nouveaux problèmes des enfants au XXI^e siècle » (E/ICEF/2000/13) et des cinq priorités du Plan stratégique à moyen terme au regard du stade de développement du Sri Lanka. Dans certains domaines, tels que l'instruction des filles, le Sri Lanka a atteint la parité, le taux de scolarisation étant très élevé. Le programme met donc l'accent sur les résultats scolaires, la fréquentation scolaire et le maintien des filles et des garçons à l'école. Il adopte la « démarche Martigny » en étendant le programme national aux zones de conflit et en s'efforçant de réaliser les principaux objectifs de l'UNICEF dans une situation d'urgence complexe. En outre, il s'inspire des recommandations formulées dans le rapport de Graça Machel à l'intention de l'ONU sur l'impact des conflits armés sur les enfants. Le programme aborde également les priorités définies dans le projet de Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants (2001) et celles du Mouvement mondial pour les enfants.

18. Il n'y a pas d'approches sectorielles formelles au Sri Lanka. Toutefois, le programme tient compte des priorités énoncées dans le Plan de lutte du Gouvernement contre la pauvreté, en fournissant un appui aux services de base et en se concentrant sur les communautés les plus défavorisées. Il appuie la réforme que mène le Gouvernement dans le secteur de l'éducation et se conforme au Plan d'assistance, de redressement et de réconciliation des pouvoirs publics. Il appuie également le Programme d'action national pour les enfants et les conclusions du Comité des droits de l'enfant, particulièrement celles relatives aux enfants touchés par les conflits et à la protection des enfants.

Stratégie proposée pour le programme

19. Comme précisé dans la note de pays, les principales stratégies à mettre en oeuvre dans le programme de pays consistent à : a) renforcer les capacités des familles, des communautés et d'autres responsables à des niveaux plus élevés; b) adopter une approche multisectorielle dans tous les domaines d'activité; et c) adopter une approche fondée sur le cycle de vie en ce qui concerne la survie, la croissance et le développement de l'enfant.

20. Les familles et les communautés étant responsables, au premier chef, de l'exercice des droits des enfants et des femmes, la première stratégie consiste à améliorer leur capacité d'évaluer les problèmes, de les analyser et d'élaborer des plans d'action pour les surmonter. Il s'agit d'évoluer de la base vers le sommet, en commençant par les activités recensées aux niveaux de la famille et de la communauté. Ce recensement permettra à son tour de définir l'action de trois catégories distinctes de responsables : a) les prestataires de services et les facilitateurs externes qui sont en relation constante avec la communauté; b) ceux qui, au niveau sous-national, supervisent, gèrent et fournissent des ressources aux premiers; et c) ceux qui, au niveau national, définissent les politiques d'ensemble,

mobilisent et affectent les ressources, fixent les normes et les directives nationales, etc.

21. La deuxième stratégie consiste à adopter des approches multisectorielles plutôt que des programmes sectoriels. Chaque programme sera géré de manière intégrée et non pas divisé en projets thématiques verticaux. Les activités de chaque programme seront regroupées horizontalement en fonction du niveau des responsables qui en seront les protagonistes. Tous les programmes disposeront ainsi d'une structure de gestion identique, ce qui favorisera les synergies et la collaboration interprogrammes.

22. La troisième stratégie regroupe les questions de survie, de croissance et de développement au niveau de trois stades distincts de l'enfance : a) la petite enfance, de la conception à l'âge de 5 ans; b) l'enfance intermédiaire, de 5 à 15 ans; et c) l'adolescence, de 10 à 18 ans. À chaque stade correspond un programme multisectoriel intégré, sans projets verticaux, d'où la possibilité de synergies entre les différentes interventions concernant la survie, la croissance et le développement.

23. Tous les programmes auront une orientation géographique commune, à savoir les zones les plus défavorisées du pays, l'accent étant mis sur une synergie susceptible de favoriser l'impact et la viabilité des interventions. On couvrira ainsi les districts les plus touchés par le conflit, en plus de 12 des 25 districts défavorisés qui ont déjà été la cible de précédents programmes dans les domaines de la nutrition, de l'habitat et de l'éducation. Dans certains cas, un appui pourra être apporté à des activités spécifiques menées dans d'autres districts. Les activités seront mises en oeuvre dans des subdivisions données, grâce aux ressources ordinaires, puis étendues au sein de chaque district à mesure que l'on disposera de ressources supplémentaires. S'y ajouteront, à l'échelle nationale, des actions de sensibilisation et l'élaboration de politiques financées grâce aux ressources ordinaires.

24. Dans la mesure où il existe au Sri Lanka une infrastructure sociale assez efficace, un investissement social relativement élevé et une société civile sensibilisée et cultivée, le rôle que jouera l'UNICEF dans l'exécution des programmes sera essentiellement celui de catalyseur. S'il doit lancer des actions dans certains domaines, le programme s'emploiera le plus souvent à déceler les insuffisances et à aider les programmes du Gouvernement ou des organisations non gouvernementales (ONG) à y remédier. Par ailleurs, chaque communauté limitera ses activités aux priorités qui auront été définies dans son plan d'action. Ainsi, tout en ne disposant que de ressources limitées, le programme pourra appuyer une gamme relativement variée d'activités. Les ressources du programme serviront avant tout à financer les activités suivantes : l'expérimentation de modèles susceptibles d'être reproduits à l'échelle nationale; le renforcement de la capacité des responsables d'orienter les valeurs, les attitudes et les pratiques; et la mobilisation du Gouvernement et de la société civile pour les amener à élaborer et appliquer des politiques favorables aux enfants ainsi qu'à créer des liens et des réseaux avec les ONG et les organisations locales. Dans la plupart des programmes, la part des ressources affectée au volet fournitures est très limitée. Pour répondre aux exigences d'une gestion axée sur les résultats, chaque programme comportera une enquête initiale qui fera appel à des indicateurs existants ou élaborera de nouveaux indicateurs selon les besoins. Les ressources ordinaires serviront à financer l'élaboration des politiques, les actions de sensibilisation, le renforcement des capacités et la promotion d'un changement des comportements, tandis qu'on fera

appel à d'autres ressources pour financer le volet prestations de services et étendre les activités du programme.

25. La question de la protection des enfants et des femmes, qui transcende l'optique du cycle de vie, est l'objet de deux programmes multisectoriels, l'un axé sur le conflit et l'autre sur la protection. Pour créer un environnement favorable à l'exécution de tous les programmes, un programme intersectoriel portant sur l'environnement général de la prise de décisions sous-tend le programme de pays.

26. Le programme de pays comprend donc six programmes multisectoriels portant sur les thèmes suivants : a) les enfants touchés par le conflit armé; b) la petite enfance; c) les années d'apprentissage; d) l'adolescence; e) la protection des enfants et des femmes; et f) la planification respectueuse des droits, l'analyse des politiques, la sensibilisation, la communication, le suivi et l'évaluation. À la différence de la note de pays, le programme de pays dissocie les années d'apprentissage, davantage liées à l'école, et l'adolescence, qui est plutôt analysée en dehors du cadre scolaire.

27. **Les enfants touchés par le conflit armé.** Le conflit armé constitue le plus grand danger pour les droits des enfants et des femmes au Sri Lanka. De ce fait, l'atténuation de ses effets s'inscrit en tête de liste des priorités du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et parmi les principales priorités du Gouvernement. Le programme traitera de toutes les questions que les cinq autres programmes abordent et qui prennent souvent des proportions plus préoccupantes dans les zones touchées par les conflits : un mauvais départ dans la vie et une petite enfance malheureuse; une mauvaise fréquentation scolaire et des résultats scolaires peu satisfaisants; le stress et un comportement de prise de risques durant l'adolescence; la violence et la discrimination à l'égard des enfants et des femmes; et l'incapacité de prendre des décisions favorables aux enfants. Par ailleurs, le programme abordera des questions spécifiquement liées au conflit, en mettant l'accent sur les effets psychosociaux de la guerre. En vue d'atténuer ces effets psychosociaux sur les enfants ou d'aider ces derniers à s'en relever, on s'attachera à renforcer la capacité des communautés et des prestataires de soins de reconnaître les symptômes et d'appliquer des mesures préventives et curatives simples dans le cadre des soins de santé mentale primaires. On appuiera la promotion d'un environnement propice au jeu, l'amélioration du cadre social et du cadre d'apprentissage pour les enfants déplacés, la lutte contre l'enrôlement des enfants et la réinsertion des anciens enfants soldats et la sensibilisation au danger des mines. Le programme renforcera les capacités locales en vue de favoriser la réunification des enfants non accompagnés avec leur famille et proposera des services de réinsertion aux enfants souffrant d'une invalidité provoquée par le conflit. On accordera une plus grande attention à la condition de la femme en menant des actions de sensibilisation à la violence dans la famille et en aidant les veuves de guerre à reprendre confiance en elles-mêmes et à retrouver leur indépendance, par le biais de l'appui à des activités génératrices de revenus. Le programme assurera, à l'échelle nationale, la promotion de la notion d'« enfants en tant que zones de paix » et appuiera l'action que mènent les ONG en faveur d'une interdiction des mines terrestres et l'éducation pour la paix. Il vise à atteindre les résultats suivants : 95 % de couverture vaccinale; une réduction de 30 % du paludisme chez les femmes enceintes et les nourrissons; l'amélioration des soins psychosociaux chez 30 % des familles; une réduction de 30 % des échecs scolaires; la formation de 40 % des enseignants bénévoles à des méthodes d'enseignement adaptées aux enfants; une réduction de 20 % des accidents

dont les enfants sont victimes du fait des mines terrestres; et une progression de 50 % dans la réinsertion des victimes.

28. L'expérience a montré que les modalités d'exécution du programme valables pour le reste du pays ne l'étaient pas pour les zones touchées par le conflit. Les conditions de sécurité gênent les déplacements et le transport des équipements, les structures des collectivités locales et des ONG sont défaillantes, la transmission des informations et des ressources à partir du centre est souvent peu fiable et les donateurs et autres partenaires sont souvent plutôt préoccupés par les questions humanitaires. S'ajoute à cela le fait que la protection des enfants et des femmes exige une présence internationale. Pour ces différentes raisons, le programme s'est doté d'une structure de gestion comportant cinq bureaux extérieurs, l'objectif étant de faciliter l'évaluation des besoins au niveau local, d'appuyer le suivi et de promouvoir la transparence et d'intervenir au sujet des questions de protection auprès des forces de sécurité et des entités non étatiques. À Colombo, la continuité technique avec les autres programmes sera assurée par des groupes de travail, tandis que le personnel détaché sur le terrain communiquera avec le personnel de programme compétent et les homologues gouvernementaux lors de ses déplacements à Colombo.

29. Le programme collaborera avec d'autres organismes qui interviennent dans la région, notamment les organismes des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et les ONG internationales. Il renforcera sa collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en vue d'apporter un appui aux personnes déplacées et de protéger les enfants et les femmes des exactions liées au conflit. L'UNICEF fournira un concours aux activités de déminage du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en appuyant les actions de sensibilisation au danger des mines et accompagnera le programme d'alimentation complémentaire des groupes vulnérables touchés par le conflit, du Programme alimentaire mondial (PAM), en fournissant un appui technique et des matériaux d'information, d'éducation et de communication sur les soins à dispenser. À Colombo, l'UNICEF collaborera étroitement avec les principales missions diplomatiques qui appuient l'action humanitaire, notamment celles représentant l'Australie, le Canada, les États-Unis, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et l'Union européenne et qui, pour la plupart, soutiennent également ce programme.

30. **Petite enfance.** Dans le cadre du programme relatif à la petite enfance, les partenaires mettront au point une politique intégrée reposant sur le travail d'équipe, en vue de promouvoir des activités et des comportements propices au développement de l'enfant depuis la conception jusqu'à l'âge de 5 ans. L'UNICEF tirera parti des stratégies constructives du programme participatif d'amélioration de la nutrition et intégrera les volets santé et développement du jeune enfant du programme précédent en un seul programme pour les 12 zones cibles. L'objectif est d'aider les familles et les collectivités à comprendre que la survie, la croissance et le développement des jeunes enfants forment un tout et d'améliorer la qualité des soins et l'interaction avec les enfants. Le programme visera à étoffer les capacités des intervenants extérieurs et des prestataires de services en vue de susciter un changement d'attitude de la part des familles et des personnes s'occupant des enfants; à garantir que les collectivités disposent en temps voulu et de manière durable des services dont elles ont besoin; à resserrer la complémentarité des interventions relatives à la survie, à la croissance et au développement de façon à

obtenir de meilleurs résultats. Le Fonds renforcera la capacité des institutions sous-nationales et des responsables, y compris les organisations non gouvernementales, à allouer les ressources et à gérer les activités prévues dans le cadre du programme. Au niveau national, il facilitera la mise au point d'une politique globale de développement du jeune enfant.

31. S'agissant des femmes enceintes et du suivi pendant le premier mois suivant l'accouchement, l'UNICEF mettra l'accent sur le droit à la vie et la santé des femmes. Il s'agira de veiller à ce que la grossesse se passe dans de bonnes conditions; d'améliorer l'accès à des soins obstétricaux d'urgence de bonne qualité; de réunir les conditions nécessaires pour que les accouchements se déroulent sans complications et que les nouveau-nés reçoivent les soins nécessaires; de s'assurer que les femmes enceintes et les mères allaitant leurs enfants fassent attention à leur santé; d'atténuer les pressions psychologiques et d'empêcher la violence dans la famille. Le programme visera à faire passer la prévalence de l'insuffisance pondérale à la naissance de 18 à 13 % d'ici à 2006 et à réduire la mortalité néonatale de 10 %. L'UNICEF s'emploiera principalement à apprendre aux prestataires de services et aux intervenants extérieurs comment améliorer la qualité des soins pré et postnatals à la maison et dans les établissements sanitaires, notamment par l'apport de micronutriments et la surveillance régulière de la prise de poids pendant la grossesse.

32. Dans le cas des enfants ayant entre 1 mois et 3 ans, le programme portera sur les principaux points relatifs à la santé, à la nutrition et au développement affectif, cognitif et psychosocial. Le Fonds proposera des cours de formation aux prestataires de services et aux intervenants extérieurs afin de les familiariser avec la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, à la maison et dans les établissements sanitaires, et les pratiques domestiques de nature à éviter la malnutrition. Il s'agira de réduire de 20 % l'insuffisance pondérale parmi les enfants de moins de 3 ans dans les zones cibles. L'UNICEF continuera à appuyer les campagnes de vaccination, quoique de façon modeste, et fera porter ses efforts sur la surveillance des maladies et les capacités techniques. Toujours dans un souci de prévention, il soutiendra en partie les initiatives prises par les collectivités afin de garantir la salubrité de l'eau et d'appliquer des mesures d'assainissement et d'hygiène, contribuant ainsi à faire progresser dans les zones cibles l'objectif national qui a trait à l'obtention d'une couverture universelle dans les domaines de l'eau et de l'assainissement d'ici à 2010. Il continuera à apporter son concours aux campagnes visant à généraliser l'iodation du sel, encouragera la commercialisation d'aliments enrichis en micronutriments et les apports en vitamine A, en fer et en folate.

33. Pour faciliter le développement affectif, psychosocial et cognitif du jeune enfant, le Fonds recensera les pratiques familiales et étoffera les connaissances et les aptitudes, dans un souci d'approfondir et de stimuler l'attention dont les enfants de moins de 3 ans sont l'objet dans le cadre familial. Il expliquera en quoi l'allaitement maternel contribue plus que toute autre méthode d'alimentation à l'éveil de l'enfant. Avec l'aide d'organismes professionnels et d'établissements de recherche, il mettra au point des indicateurs permettant de mesurer le développement affectif, cognitif et psychosocial de l'enfant, en vue de disposer de points de référence et d'évaluer la portée du programme.

34. S'agissant des enfants en âge préscolaire (entre 3 et 5 ans), le Fonds s'emploiera à compléter les activités familiales d'éveil en plaidant en faveur de la

transformation des écoles maternelles, qui à l'heure actuelle mettent l'accent sur les résultats scolaires et l'apprentissage par coeur, en centres d'éveil et d'accueil des jeunes enfants gérés par les collectivités. Le programme mettra l'accent sur la formation des enseignants et des assistants travaillant dans ces centres et montrera aux parents l'intérêt qu'il y a à privilégier l'apprentissage interactif et ludique, à favoriser la mixité et à faciliter l'acquisition d'habitudes et d'aptitudes pratiques telles qu'une bonne hygiène et le règlement pacifique des disputes. Du personnel médical sera chargé de suivre l'état de santé, la croissance et le développement des enfants lors de visites périodiques dans les centres.

35. L'UNICEF collaborera avec les principaux donateurs dans les domaines de la santé et de l'éducation, notamment la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, et coopérera avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) aussi bien sur des questions techniques que dans le cadre de l'initiative Faire reculer le paludisme. Il prêtera son concours à des projets de la Banque mondiale dans les domaines de la santé et de la nutrition et à des projets portant sur l'approvisionnement en eau et sur l'assainissement en vue de mettre au point des méthodes et du matériel de communication. Il coopérera également avec l'Agence australienne pour le développement international, nouveau venu parmi ses principaux partenaires en matière de nutrition.

36. **Apprentissage dans la moyenne enfance.** Le programme consacré à l'apprentissage dans la moyenne enfance aura pour objectif de favoriser le développement des enfants âgés de 5 à 14 ans. Il s'agira d'encourager dans les zones cibles la réinscription à l'école primaire de 80 % des filles et des garçons qui ont abandonné leurs études et d'aider 60 % des enfants à parvenir au moins au terme de cinq années d'études. L'UNICEF appuiera les collectivités, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, dans un souci de faire remonter le taux de fréquentation scolaire, de donner aux comités de surveillance les moyens de s'assurer que tous les enfants de moins de 14 ans fréquentent un établissement scolaire et d'inciter les enfants issus de familles défavorisées à retourner à l'école ou à s'inscrire dans des centres d'enseignement en marge des filières officielles. Le programme visera les enfants handicapés, les enfants séparés de leur famille, les filles marginalisées et les enfants de migrants, catégories parmi lesquelles on trouve le plus grand nombre d'enfants non scolarisés ou ayant abandonné l'école. Le Fonds soutiendra les réformes en cours dans l'enseignement afin d'améliorer les résultats scolaires, d'étendre à 70 % des établissements des zones cibles l'initiative tendant à faire de l'école un lieu véritablement adapté aux besoins des enfants et de promouvoir des méthodes centrées sur l'enfant. Les petites écoles dans des zones défavorisées sur le plan socioéconomique recevront une attention particulière, notamment en vue de renforcer l'aptitude du personnel à enseigner à des élèves de niveaux différents.

37. L'UNICEF apportera son concours à des évaluations périodiques des acquis scolaires et à des enquêtes visant à recenser les enfants, notamment les filles, qui n'ont jamais fréquenté ou qui ont abandonné l'école. Il collaborera avec les principaux donateurs, notamment la Banque mondiale et le Ministère britannique du développement international, en vue de mobiliser des ressources pour les écoles primaires et les filières d'enseignement non traditionnel. Il consacra une partie de ses ressources ordinaires au financement d'activités menées au niveau des collectivités et des écoles dans les zones cibles et à la mise au point de politiques

nationales; d'autres ressources serviront à étendre les activités entreprises au titre du programme.

38. Développement durant l'adolescence. Le programme relatif au développement durant l'adolescence portera sur les enfants et les adolescents ayant entre 10 et 18 ans, période cruciale pendant laquelle les adolescents réalisent pleinement leur potentiel. L'objectif sera d'éliminer la perpétuation de la pauvreté, de la discrimination à l'égard des femmes et de la violence d'une génération à l'autre. Il s'agira de donner aux familles et aux collectivités les moyens d'aider 60 % des adolescents des zones cibles à adopter des habitudes et des modes de vie sains qui iront dans le sens des intérêts de la collectivité. Les adolescents s'occupant souvent de leurs frères et soeurs plus jeunes et étant eux-mêmes de futurs parents, l'UNICEF s'emploiera à étayer la connaissance qu'ils ont des soins à donner aux jeunes enfants. Il plaidera également en faveur de la participation des adolescents dans les décisions ayant une incidence sur leurs familles et leurs groupes sociaux, et veillera à la mise au point d'indicateurs pertinents aux fins du suivi. Les comportements sexuels à risque, qui facilitent la propagation des maladies sexuellement transmissibles telles que le VIH/sida, l'alcoolisme, le tabagisme et la toxicomanie, les suicides et les pulsions agressives, la violence et la discrimination à l'égard des femmes sont au nombre des problèmes auxquels l'UNICEF s'intéresse. Celui-ci formera des éducateurs choisis parmi les adolescents, qui seront ensuite chargés d'entreprendre des activités participatives de communication. En matière de prévention du VIH/sida, il attachera une attention particulière aux groupes à risque, notamment les filles dans les zones franches; les garçons se livrant à la prostitution; les filles de migrantes, lesquelles sont exposées à la violence, aux sévices sexuels et au VIH.

39. Le programme permettra de renforcer au niveau sous-national la prestation de services adaptés aux besoins des jeunes, notamment les services médicaux proposés dans les écoles, d'élargir le réseau des clubs de santé réunissant les établissements scolaires et de soutenir des regroupements d'organisations non gouvernementales et des associations de jeunes dans les zones cibles. À l'échelon national, l'UNICEF mettra l'accent sur la mobilisation politique et sociale et interviendra auprès des responsables politiques et religieux, des organisations non gouvernementales et de la presse, notamment aux fins de plaider en faveur de la prévention du VIH/sida. Il fera également connaître le droit des enfants à être associés aux décisions prises aux niveaux national et local. Il fera appel à la presse multimédia et à l'ambassadeur itinérant du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour entreprendre des activités de communication relatives au VIH/sida ou à d'autres questions et profitera aussi de l'organisation de rencontres sportives et de concerts pour poursuivre son activité d'information. L'UNICEF collaborera avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sur les questions ayant trait à la santé des adolescents en matière de procréation; avec l'OMS dans le domaine de la prévention du tabagisme parmi les adolescents; avec l'ensemble des partenaires de l'ONUSIDA dans le cadre de la prévention du VIH/sida. L'objectif sera de réduire les comportements sexuels à risque et la toxicomanie parmi 60 % des adolescents dans les zones cibles et dans les clubs scolaires de santé. Dans le cadre du programme, le Fonds mettra au point des indicateurs permettant de suivre la participation des adolescents.

40. Protection des enfants et des femmes. Le programme relatif à la protection des enfants et des femmes est un programme multisectoriel de grande envergure

visant à prévenir les sévices, la violence et l'abandon moral et à faciliter la réinsertion des victimes. Il aura pour objectifs l'élimination progressive du travail des enfants à la maison; la diminution de la maltraitance et de l'exploitation des enfants, y compris par la prostitution; la réduction de la violence à l'égard des femmes, notamment la maltraitance et le viol par un membre de la famille; la protection et le rétablissement des victimes. Le Fonds s'emploiera à mieux sensibiliser 70 % des familles vivant dans les zones cibles aux problèmes que posent le travail des enfants et la violence à l'égard des enfants et des femmes de sorte qu'elles puissent intervenir pour y mettre fin, aider les victimes à reprendre une vie normale et exiger que les coupables répondent de leurs actes. Dans le cadre du programme, il procédera à des enquêtes initiales et mettra au point des indicateurs de résultats. Il s'attachera, d'une part, à apprendre aux prestataires de services à déceler les cas de maltraitance et à y faire face et, d'autre part, à renforcer les capacités des institutions sous-nationales et des responsables, y compris les comités de protection de l'enfance, pour qu'ils puissent avoir connaissance des violations, prendre les mesures qui s'imposent, aider les mécanismes compétents à améliorer la coordination et à proposer une prise en charge psychologique, et prévoir une assistance juridique. L'UNICEF formera les magistrats, les policiers et d'autres prestataires de services afin qu'ils se montrent plus compréhensifs envers les enfants et les femmes; qu'ils veillent à l'application de la justice et des lois tout en protégeant les victimes contre tout autre harcèlement, discrimination ou traumatisme; qu'ils mettent un terme à l'impunité des responsables. Il expliquera aux prestataires de services comment s'y prendre pour proposer une aide psychologique aux victimes de sévices, de viols et d'incestes; comment multiplier les soins proposés dans les institutions, notamment les foyers d'accueil, sans pour autant négliger la qualité; comment étoffer les services parallèles offerts aux femmes et aux enfants délinquants. Une aide sera proposée aux femmes et aux enfants battus et exploités pour qu'ils puissent se procurer des certificats de naissance et accéder aux services de santé et à l'éducation. Le Fonds fera appel à la presse pour renforcer la mobilisation de la société civile aux fins de remédier aux causes sous-jacentes des sévices et de l'exploitation dont sont victimes les enfants et de la violence à l'égard des femmes, telles que la rupture du lien conjugal, l'alcoolisme, l'éclatement des familles et la migration des femmes.

41. Au niveau national, le programme appuiera les activités de mobilisation et d'élaboration de politiques menées par des structures institutionnelles telles que l'Autorité nationale pour la protection de l'enfance, le Bureau des femmes, la Commission nationale des femmes, les réseaux d'ONG et les groupes de pression parlementaires. Il constituera une base de données nationale sur la maltraitance des enfants et la violence à l'égard des femmes en vue d'appuyer les activités de mobilisation contre ces phénomènes et de suivre l'évolution des tendances les concernant. Il appuiera la réforme de la législation et de la justice, en particulier la justice pour mineurs, et sensibilisera les magistrats, la police et les médias aux droits des femmes et des enfants victimes de mauvais traitements. Il fera en sorte de battre en brèche les stéréotypes sexistes et plaidera en faveur de l'élimination des scènes de violence à l'égard des femmes au cinéma et à la télévision. Il appuiera le Bureau des emplois à l'étranger dans les efforts qu'il fait pour aider les femmes désireuses de travailler dans d'autres pays à migrer en toute connaissance de cause afin, en particulier, de s'exposer le moins possible à la violence et au harcèlement et sévices sexuels, voire au VIH/sida, et de fragiliser le moins possible leurs enfants lorsqu'elles les laissent au pays. Il s'assurera le concours de nouvelles ONG pour

régler la question complexe des sévices sexuels dans les institutions et foyers pour enfants et collaborera avec l'Organisation internationale du Travail en ce qui concerne l'exploitation du travail des enfants à des fins domestiques et avec le PNUE et le FNUAP en ce qui concerne la discrimination et la violence à l'égard des femmes. La Banque mondiale, le Department for International Development et l'Agence canadienne de développement international sont aussi des partenaires importants dans le domaine de la protection de l'enfant.

42. Programmes fondés sur les droits, analyse des politiques, mobilisation, communication et suivi et évaluation. Ce programme vise les nombreux décideurs (concepteurs des politiques, planificateurs, administrateurs civils, hommes politiques, journalistes, dirigeants religieux et représentants de la société civile dans son ensemble) dont les opinions et décisions déterminent largement les allocations de ressources en faveur des enfants et des femmes. Il incitera le Gouvernement, les ONG et les organisations de la société civile des 12 districts cibles à s'occuper des enfants en priorité et à renforcer leurs capacités à cette fin; à tenir systématiquement compte des questions de parité entre les sexes; et à adopter une démarche fondée sur les droits dans leur travail habituel de planification, de sensibilisation, de mobilisation et d'allocation et de gestion des ressources, ainsi que de mise en oeuvre et de suivi. Il tentera d'accroître la synergie entre les programmes au niveau local et aidera techniquement tous les programmes à mener des activités de communication en vue de modifier les comportements, notamment par le canal des médias locaux et nationaux. Dans les districts cibles, il formera les administrateurs et planificateurs du gouvernement et des ONG – au niveau des villages, des divisions, des districts et des provinces – aux questions dont s'occupe chaque programme. Il renforcera leur capacité d'établir des budgets propres à répondre aux besoins des enfants et des femmes, de répartir les ressources humaines et de planifier, dans le cadre des processus de planification engagés au niveau des villages, des divisions, des districts et des provinces, des activités qui permettent de créer un environnement favorable à la mise en oeuvre de tous les programmes en faveur des femmes et des enfants. Il appuiera la mise en place, au niveau local, de systèmes simples de gestion qui contiendront des indicateurs sur les enfants et les femmes de manière que les décideurs locaux sachent quels problèmes prioritaires se posent dans la zone dont ils ont la responsabilité. Il appuiera les comités sous-nationaux chargés d'assurer le suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant et développera les capacités locales de suivi de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les efforts qui sont faits au niveau local pour enregistrer toutes les naissances.

43. Au niveau national, le programme appuiera les études et recherches intersectorielles et utilisera leurs conclusions pour mener des activités de mobilisation fondées sur des données objectives qui permettent d'accroître les investissements nationaux et internationaux en faveur des enfants et de formuler des politiques qui répondent à leurs besoins et soient soucieuses d'équité entre les sexes. Il apportera par ailleurs un appui technique aux autres programmes afin qu'ils puissent faire de même dans le cadre de leurs activités. Il fera appel à la presse écrite et aux moyens de communication électroniques pour promouvoir la notion « Les enfants d'abord » et l'équité entre les sexes auprès de la société civile, du public et des entreprises et établira des partenariats avec des organismes publics, civils et privés importants, des ONG, des donateurs bilatéraux et des organismes des Nations Unies en vue de mobiliser des ressources financières, humaines et

d'information et de faire en sorte que la concrétisation des droits des enfants et des femmes soit considérée comme une priorité politique. Il contribuera techniquement à la réalisation d'enquêtes, d'études et d'évaluations dans le cadre de chaque programme et du programme de pays dans son ensemble et coordonnera les activités menées à cette fin. Il renforcera l'aptitude de la commission nationale de suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant à promouvoir les droits des enfants et à établir le rapport à présenter au Comité des droits de l'enfant au nom du Gouvernement. Il entamera un processus analogue en ce qui concerne la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il suivra les progrès accomplis dans la réalisation des buts du programme de pays ainsi que des politiques du Gouvernement, des buts du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des priorités du Plan stratégique à moyen terme. Il collaborera avec les programmes relatifs à la parité entre les sexes et à la gouvernance qui bénéficient de l'appui du PNUD et de l'Agence canadienne de développement international.

44. Les **éléments intersectoriels** correspondent à des activités dont les coûts ne sont pas imputables à un programme particulier, telles que les dépenses de personnel d'appui en matière d'achat, de logistique et de sécurité ne figurant pas dans le budget d'appui.

Suivi et évaluation

45. Le plan de suivi et d'évaluation intégré se fonde sur les cadres logiques des programmes, qui constitueront le principal outil de suivi fondé sur les résultats. Les progrès accomplis par chaque programme et par le programme de pays dans son ensemble seront suivis en collaboration avec les partenaires des programmes dans le cadre de visites conjointes sur le terrain organisées à l'occasion des examens semestriels et annuels. Les indicateurs de base devant permettre d'évaluer les résultats dans les districts cibles et à l'échelle du pays, qui seront tirés des cadres logiques des programmes, seront notamment les suivants : mortalité néonatale, poids à la naissance et rachitisme, pratiques en matière de soin, développement cognitif et psychosocial, apprentissage, taux d'abandon scolaire et de reprise des études, nombre officiel d'enfants maltraités et utilisés pour effectuer des travaux domestiques, actes de violence à l'égard des femmes, nombre de cas officiels de VIH/sida, pourcentage d'adolescents ayant des comportements à risque et participation des enfants à la prise de décisions. D'autres indicateurs relatifs aux soins dispensés aux mères enceintes à domicile, aux soins dispensés aux enfants, au comportement des adolescents et au stress psychosocial des enfants touchés par les conflits armés seront établis. Ils seront évalués au moyen d'enquêtes par sondage isolées et périodiques à l'occasion desquelles des modifications mineures seront apportées aux systèmes de collecte des données courantes sur la santé et l'éducation. Les approches participatives, qui encourageront la participation des adolescents, permettront aux collectivités d'évaluer et d'analyser la situation des enfants et des femmes. Des enquêtes initiales précéderont toutes les campagnes de communication. Les données seront ventilées par sexe et par localité géographique, en particulier dans les zones les plus gravement touchées par le conflit, de manière que l'on puisse mieux étudier la situation des groupes vulnérables.

46. Les plans d'action que les communautés établissent à l'issue de leur processus d'évaluation et d'analyse avec l'aide de facilitateurs externes détermineront les

questions à examiner et les mesures à prendre en priorité. Ils seront synthétisés, suivis et évalués sur la base des indicateurs et objectifs des programmes. Certaines activités pouvant être désignées comme prioritaires au niveau des familles et des communautés dans les 12 districts cibles seront définies en termes précis dans le plan directeur des opérations. Les homologues et les donateurs seront informés des principaux enseignements tirés des plans d'action de manière qu'ils puissent en tirer parti à l'échelle du pays dans le cadre d'autres programmes.

47. À l'occasion de l'examen à mi-parcours, il sera procédé à des évaluations du programme relatif au développement des jeunes enfants, du volet « Écoles amies des enfants » du programme relatif aux années d'apprentissage et du volet « Protection » du programme en faveur des enfants touchés par le conflit armé. Il sera également procédé à des évaluations thématiques de l'autonomisation des communautés, de la participation des enfants à la prise des décisions et du renforcement des capacités des organismes publics touchant les approches fondées sur les droits. L'UNICEF aidera le Gouvernement à tenir à jour une base de données nationale sur la situation des enfants et des femmes et appuiera la constitution d'une base de données commune aux organismes des Nations Unies qui permettra de s'assurer des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il participera aux examens périodiques de ces progrès.

Collaboration avec d'autres organismes

48. Des exemples de collaboration avec d'autres organismes dans certains domaines d'activité sont fournis dans la description des programmes susmentionnés. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a renforcé la coopération entre les organismes des Nations Unies. Les partenariats multilatéraux et bilatéraux seront également renforcés afin d'accroître les investissements en faveur des enfants. L'UNICEF incitera le Gouvernement à tenir compte, dans son processus Vision 2010 ainsi que dans le Document stratégique sur la réduction de la misère et la Stratégie d'assistance de la Banque mondiale, des aspects de la pauvreté liés aux enfants et de la nécessité d'investir en leur faveur.

49. La collaboration avec les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme aux fins de la promotion des deux conventions sera renforcée. L'UNICEF interviendra auprès des secteurs public et privé, des décideurs, des magistrats, des journalistes et de la société civile pour promouvoir des activités d'appui au Mouvement mondial pour les enfants.

Administration des programmes

50. Le Département des ressources extérieures coordonnera les activités de mise en oeuvre du programme de pays, y compris les examens annuels et biennaux conjoints. Une équipe multisectorielle composée des principaux homologues, ONG et autres partenaires pertinents sera constituée pour chacun des six programmes; elle sera chargée d'établir les plans de travail annuels et d'assurer la mise en oeuvre et le suivi des programmes qu'ils prévoient. À l'UNICEF même, des équipes interprogrammes coordonneront les activités prévues aux quatre niveaux de responsabilité de manière à permettre l'établissement de liens horizontaux.

Tableau
Liens entre le budget-programme, les effectifs et les dépenses de personnel

Pays : Sri Lanka
 Programme : 2002-2006

Chapitre du programme/domaine d'activité et source de financement	Budget-programme		Postes ^d										Dépenses de personnel ^b			
	RG	AR	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Local	Total
										0	0	0				
Ressources générales																
Développement du jeune enfant	1 405 000		1 405 000	0	0	0	1	0	0	1	0	2	3	687 109	85 272	772 381
Année d'apprentissage	410 000		410 000	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	118 491	118 491
Adolescence	254 000		254 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Protection des enfants/des femmes	625 000		625 000	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	229 760	229 760
Programmes fondés sur les droits, analyse des politiques, mobilisation, communication et suivi et évaluation	703 000		703 000	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	0	445 333	445 333
Éléments intersectoriels	508 000		508 000	0	0	0	0	0	0	0	2	4	6	0	383 634	383 634
Total RG	3 905 000		3 905 000	0	0	0	1	0	0	1	7	7	15	687 109	1 262 490	1 949 599
Autres ressources																
Enfants touchés par le conflit armé	1 500 000		1 500 000	0	0	0	1	1	0	2	1	5	8	1 344 050	301 981	1 646 031
Développement du jeune enfant	3 600 000		3 600 000	0	0	0	0	1	0	1	2	2	5	656 941	313 082	970 023
Années d'apprentissage	1 390 000		1 390 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adolescence	910 000		910 000	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	172 473	172 473
Protection des enfants et des femmes	1 800 000		1 800 000	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	182 354	182 354
Programmes fondés sur les droits, analyse des politiques, mobilisation, communication et suivi et évaluation	550 000		550 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Éléments intersectoriels	250 000		250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total AR	10 000 000		10 000 000	0	0	0	1	2	0	3	5	9	17	2 000 991	969 890	2 970 881
Total RG + AR	3 905 000	10 000 000	13 905 000	0	0	0	2	2	0	4	12	16	32	2 688 100	2 232 380	4 920 480

Chapitre du programme/domaine d'activité et source de financement	Budget-programme		Postes ^a							Dépenses de personnel ^b						
	RG	AR	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Local	Total
Budget d'appui	Frais de fonctionnement		1 827 313													
	Postes			0	0	1	1	1	0	3	1	14	18	2 241 089	1 071 775	3 312 864
Total général (RG + AR + budget d'appui)				0	0	1	3	3	0	7	13	30	50	4 929 189	3 304 155	8 233 344
	Nombre de postes et dépenses de personnel :															
	Cycle de programmation en cours															
	À la fin du cycle de programmes proposé (à titre indicatif seulement)															
										6	12	30	48			
										7	13	30	50	4 929 189	3 304 155	8 233 344

Abréviations : RG = ressources générales; AR = autres ressources; AI = administrateurs recrutés sur le plan international; AN = administrateurs recrutés sur le plan national; SG = agents des services généraux.

^a Tous les postes, quelle que soit leur source de financement, servent à appuyer l'ensemble du programme de pays.

^b Non compris le personnel temporaire et les heures supplémentaires.